

# **Province de Québec**

## **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

Le 14 avril 2014

Procès-verbal de la réunion régulière du lundi, 14 avril 2014, tenue à la salle du Conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton.

**Sont présents :** mesdames les conseillères Jacqueline Lussier Meunier, Johanna Fehlmann, Marilynne Rodrigue-Trudel;

messieurs les conseillers Claude Lussier, Richard Pigeon, Sylvain Roy;

Sous la présidence du maire Paul Sarrazin.

Et aussi présent le directeur général par intérim Jean Bourret.

16 personnes assistent à la séance.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

#### *1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – INFORMATIONS GÉNÉRALES*

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

#### **14-04-102**

#### *1.2. MODIFICATION(S) À L'ORDRE DU JOUR/ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*

Ajout : Apporter le correctif à la résolution en y ajoutant le numéro de règlement 524-2014, à la résolution 14-03-081

Il est :

Proposé par Jacqueline Lussier Meunier;  
Appuyé par Johanna Fehlmann;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, l'ordre du jour soit adopté sans modification.

#### **14-04-103**

#### *1.3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2014.*

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014, préalablement à la tenue de la présente séance.

Il est :

Proposé par Richard Pigeon;  
Appuyé par Jacqueline Lussier Meunier;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Que, le Conseil approuve le procès-verbal avec correction de la séance ordinaire du 10 mars 2014.

## **2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

---

Le maire dépose la correspondance officielle reçue au cours du dernier mois :

19 mars 2014 : Convocation assemblée générale du Carrefour Action municipale et famille

## **3. ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / JURIDIQUE / COUR MUNICIPALE**

---

### **14-04-104**

#### *3.1. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013;*

Présentation et dépôt du rapport financier 2013 par la firme comptable Deloitte S.E.N.C.R.L/S.R.L. Granby.

### **14-04-105**

3.1.1 Soumis : Monsieur Mario Gariépy, comptable agréé, représentant la firme de vérification Deloitte et Touche, S.E.N.C.R.L, dépose le rapport financier pour l'année 2013.

Le vérificateur externe, M. Mario Gariépy, explique les états financiers vérifiés pour l'exercice fiscal 2013.

Après explications et réponses aux questions de l'assemblée;

Il est :

Proposé par Claude Lussier;  
Appuyé par Johanna Fehlmann  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, le Conseil adopte le rapport financier pour l'exercice annuel de 2013, tel que présenté.

### **14-04-106**

#### *3.2. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006;*

Conformément aux dispositions du règlement 435-2006, le directeur général par intérim a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de mars 2014.

#### *3.3. APPROBATION DES COMPTES À PAYER*

Il est :

Proposé par Jacqueline Lussier Meunier;  
Appuyé par Sylvain Roy;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, le Conseil approuve les comptes à payer en date du 14 avril 2014.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## **14-04-107**

### 3.4. *APPROBATION DES LISTES DES CHÈQUES ÉMIS*

Il est :

Proposé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Appuyé par Richard Pigeon;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, le Conseil approuve la liste des chèques émis en date du 14 avril 2014 au montant de 83,184.97 \$ concernant l'émission des numéros C1400109 à C1400153 et l'émission des paiements des numéros L1400001 à L1400007.

## **14-04-108**

### 3.5. *RESSOURCES HUMAINES – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE*

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut se doter d'une nouvelle structure administrative;

**ATTENDU QUE** le comité de gestion des ressources humaines a défini les critères d'embauche;

**ATTENDU QUE** le comité de gestion des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste de directeur général et secrétaire trésorier;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a été présent et a participé au comité de sélection lors des entrevues;

Il est :

Proposé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Appuyé par Sylvain Roy;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, le Conseil municipal autorise l'engagement de Madame Francine Rivest à titre de directrice générale et secrétaire trésorière;

Que le salaire sera appliqué selon la structure salariale établie.

## **14-04-109**

### 3.5.1 *RESSOURCES HUMAINES – URBANISTE*

**ATTENDU QUE** la Municipalité par sa structure veut se doter d'une permanence au poste du département d'urbanisme et des travaux publics;

**ATTENDU QUE** le comité de gestion des ressources humaines a défini le profil recherché pour le poste d'urbaniste;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a été présent et a participé au comité de sélection lors des entrevues;

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;  
Appuyé par Maryline Rodrigue-Trudel;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, le Conseil municipal autorise l'engagement de Madame Geneviève Bessette à titre de directrice de l'urbanisme et des travaux publics;

Que le salaire sera appliqué selon la structure salariale établie.

## **14-04-110**

### 3.6. *MARCHE POUR LA MAISON DIAPASON – 4 MAI 2014*

**ATTENDU QUE** l'activité pour la levée de fonds est d'une grande importance pour assurer la pérennité de l'organisme;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a appuyé en totalité cette demande qui vient en aide aux gens en fin de vie;

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;

Appuyé par Claude Lussier;

Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0)

Que, le Conseil supporte cette levée de fonds, par un montant de 250,00 \$, souscrits à la Maison Au Diapason pour la marche qui sera tenue le 4 mai 2014.

Poste budgétaire: 01-233-140

## **14-04-111**

### 3.7. *COMMANDITE – BRUNCH ANNUEL FABRIQUE DE LA PAROISSE DE STE-CÉCILE-DE-MILTON*

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal entend collaborer à la réussite du Brunch annuel de la Fabrique de la Paroisse de Ste-Cécile-de-Milton;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal consent à une commandite correspondant au montant de la location de la salle communautaire;

Il est :

Proposé par Claude Lussier;

Appuyé par Jacqueline Lussier Meunier;

Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil accorde la commandite équivalente au montant de la location de la salle communautaire.

## **14-04-112**

### 3.8. *CAISSE POPULAIRE – CONVENTION POUR MODIFICATION DES FRAIS DE SERVICES POUR 2014*

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de résilier la présente convention au sujet des frais d'utilisation applicables aux transactions;

**ATTENDU QUE** la convention présente les tarifs pour l'année 2014 au sujet des tarifications au service de perception des comptes;

Il est :

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Proposé par Sylvain Roy;  
Appuyé par Richard Pigeon;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil municipal autorise le directeur général par intérim de signer la convention du service de perception des comptes de la Caisse Desjardins de Granby Haute-Yamaska pour l'année 2014;

## **14-04-113**

### *3.9. DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL*

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente de partenariat fiscal financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

**CONSIDÉRANT QU'EN** 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'EN** juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

**CONSIDÉRANT QUE,** de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

**CONSIDÉRANT** le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est :

Proposé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Appuyé par Claude Lussier;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

**De demander** au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

**De transmettre** copie de la résolution aux personnes suivantes : monsieur Philippe Couillard, chef du parti libéral et premier ministre du Québec, au chef de l'opposition officielle monsieur Stéphane Bédard,

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec, et monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités

## **14-04-114**

### 3.10. *OFFRANDE DE DONS*

Le Conseil municipal de Ste-Cécile-de-Milton désire témoigner sa sympathie suite au décès de M. Martial Gousy ancien maire de St-Paul-d'Abbotsford;

Il est :

Proposé par Richard Pigeon;  
Appuyé par Johanna Fehlmann;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil rende un dernier hommage par un don de 50,00 \$ à la Fondation des maladies du cœur.

Adopté.

Poste budgétaire: 01-233-140

## **14-04-115**

### 3.11. *TOURNOI DE BALLE DU CAMPING OASIS – DEMANDE AUTORISATION D'UN PERMIS DE BOISSON POUR VENDRE*

Demande : M. André L'Hérault, responsable du tournoi de balle pour le Camping Oasis qui sera tenu les 1-2 et 3 août 2014 – terrain de balles du Parc des Générations;

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;  
Appuyé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil n'a aucune objection pour la demande de permis de boisson pour vendre, lors de l'évènement du tournoi de balle qui sera tenu les 1, 2 et 3 août 2014. La responsabilité de cet évènement sur le terrain du Parc des Générations lors de cet évènement sera sous la direction de M. André L'Hérault.

Adopté.

## **14-04-116**

### 3.12. *AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE DÉPLACEMENT POUR LA PARTICIPATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC*

Il est :

Proposé par Richard Pigeon;  
Appuyé par Sylvain Roy;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Que le Conseil municipal autorise le maire M. Paul Sarrazin à assister à l'activité-bénéfice annuelle au profit d'organismes œuvrant auprès des jeunes des MRC de l'Estrie, qui sera tenu le 27 mai 2014. Le coût de participation est de 95,00 \$ plus les taxes applicables;

Que le Conseil municipal autorise les frais de déplacement

Poste budgétaire: 02-110-00-312 et 02-110-00-310

## **14-04-117**

### 3.13. *AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE DÉPLACEMENT POUR LA PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF POUR L'ORGANISME INFO-CRIME*

Il est :

Proposé par Claude Lussier;  
Appuyé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil municipal autorise le maire M. Paul Sarrazin et le conseiller, M. Richard Pigeon à assister au tournoi de golf pour l'organisme Info-Crime, qui sera tenu le 28 mai 2014 au Club de golf de Roxton Pond. Le coût de participation est de 120,00 \$ par personne;

Que le Conseil municipal autorise les frais de déplacement

Poste budgétaire: 02-110-00-312 et 02-110-00-310

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE / POLICE-INCENDIE-PREMIERS RÉPONDANTS**

---

### 4.1. *LÉGISLATION – RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION*

#### **14-04-118**

##### 4.1.2 *AVIS DE MOTION*

Règlement concernant les interventions du Service municipal de sécurité incendie, ainsi que la prévention des incendies;

Avis de motion est déposé par Richard Pigeon et unanimement résolu que lors d'une prochaine réunion publique sera proposé le règlement concernant les interventions du service municipal de sécurité incendie, ainsi que la prévention des incendies.

#### **14-04-119**

### 4.2. *RAPPORT DE DÉLÉGATION*

Il est :

Proposé par Richard Pigeon;  
Appuyé par Johanna Fehlmann;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil accepte le rapport budgétaire du service d'incendie et des premiers répondants.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Adopté.

## 5. TRAVAUX PUBLICS / CHEMINS – ROUTES – BÂTIMENTS – TERRAINS

---

### 14-04-120

#### 5.1. *RAPPORT DE DÉLÉGATION*

Il est :

Proposé par Claude Lussier;  
Appuyé par Sylvain Roy;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil accepte les dépenses de 1,302.20 \$, du service des Travaux publics.

Adopté.

Poste budgétaire: 02-320-631

#### 5.2. *ENTENTES – CONTRATS ET AVIS DE MOTION*

### 14-04-121

#### 5.2.1 *DEMANDE DE PRIX – CALCIUM LIQUIDE APPEL D'OFFRES – SCM-2014-05*

L'épandage de calcium liquide sur certains chemins municipaux.

<u>Soumissionnaires :</u>	<u>Montant par litre :</u>
Entreprise Bourget Inc.	1 <sup>er</sup> : .2495 / 2 <sup>e</sup> : .2599 / 3 <sup>e</sup> : .2198
Somavrac cc. Inc.	1 <sup>er</sup> : .30 / 2 <sup>e</sup> : .30 / 3 <sup>e</sup> : .30
Calclo	1 <sup>er</sup> : .269 / 2 <sup>e</sup> : .279 / 3 <sup>e</sup> : .289

Le produit du soumissionnaire Bourget, ne répond pas aux normes édictées par l'appel d'offres;

Il est :

Proposé par Claude Lussier;  
Appuyé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que la soumission retenue est la compagnie Calclo, pour un montant de .269 \$/ .279 / .289 litre pour les trois (3) années, et que la soumission est conforme

Poste budgétaire: 02-355-00-639

### 14-04-122

#### 5.2.2 *DEMANDE DE PRIX – LIGNAGE DE RUES APPEL D'OFFRES – SCM-2014-06*

**ATTENDU QU'UN** appel d'offres a été demandé afin de faire exécuter le lignage de chemins municipaux;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu les soumissions suivantes;

<u>Soumissionnaires :</u>	<u>Montant (taxes incluses) :</u>
Marquage et traçage de l'Estrie	12,923.48 \$
Lignes de stationnement Rivard	13,775.61 \$
Lignes Maska	12,940.14 \$
Traçage de l'Estrie	15,363.34 \$

Il est :

Proposé par Jacqueline Lussier Meunier;  
Appuyé par Sylvain Roy;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, la soumission retenue est la compagnie Marquage et traçage de l'Estrie, pour un montant incluant les taxes de 12,923.48 \$ et que la soumission est conforme.

Adopté.

Poste budgétaire: 02-355-00-639

## **14-04-123**

### 5.2.3 *DEMANDE DE PRIX – BALAI DE RUES APPEL D'OFFRES – SCM-2014-07*

De faire exécuter le nettoyage de certains chemins de la Municipalité.

<u>Soumissionnaires :</u>	<u>Montant (taxes incluses) :</u>
Bromont Terrasse	1 <sup>er</sup> : 94,00 / hre, 2 <sup>e</sup> : 94,00 / hre
Entreprise Myrroy	1 <sup>er</sup> : 112,68 / hre, 2 <sup>e</sup> : 114,98 / hre
Entreprise Clément Forcier	1 <sup>er</sup> : 89,00 / hre, 2 <sup>e</sup> : 89,00 / hre

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;  
Appuyé par Claude Lussier;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que la soumission retenue est l'entreprise Clément Forcier pour un montant de 89,00 \$ / heure, plus taxes pour les années 2014 et 2015 et que la soumission est conforme.

Poste budgétaire: 02-355-00-639

## **14-04-124**

### 5.2.4 *DEMANDE DE PRIX – ENTRETIEN GAZON - PELOUSE APPEL D'OFFRES – SCM-2014-03*

De faire l'entretien des pelouses et gazons des terrains municipaux.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 4 soumissions qui sont les suivantes (pour 2 ans);

<u>Soumissionnaires :</u>	<u>Montant (taxes incluses) :</u>
---------------------------	-----------------------------------

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Pousse Vert Danny Allard inc.	11,152.58 \$
David Dubuc	11,360.28 \$
Ferme Roxton Pond senc	13,722.27 \$
Segap Albert Proulx	24,772.51 \$

Il est :

Proposé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Appuyé par Sylvain Roy;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, la soumission retenue est Pousse Vert Danny Allard inc, pour un montant incluant les taxes de 11,152.58 \$ et que la soumission est conforme.

Adopté.

Poste budgétaire: 02-355-00-639

## **14-04-125**

**Monsieur le maire Paul Sarrazin a exercé son droit de véto à l'égard de cette résolution.**

5.2.5 *DEMANDE DE PRIX – PROFILAGE ET CREUSAGE DU 3<sup>E</sup> RANG OUEST, 3<sup>E</sup> RANG EST ET DU CHEMIN LANCTÔT APPEL D'OFFRES – SCM-2014-10*

**ATTENDU QU'UN** appel d'offres a été demandé pour les besoins de profilage, creusage et nettoyage de l'accotement du 3<sup>e</sup> rang Ouest, 3<sup>e</sup> rang Est et du chemin Lanctôt;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 4 soumissions qui sont les suivantes;

<u>Soumissionnaires :</u>	<u>Montant (taxes incluses) :</u>
Les entreprises Allaire et Gince	90,514.07 \$
Transport et excavation Ben Benny	60,310.73 \$
Pousse Vert Danny Allard inc	NON CONFORME
Ostiguy excavation	98,334.48 \$

Il est :

Proposé par Claude Lussier;  
Appuyé par Richard Pigeon;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, la soumission retenue est Transport et excavation Ben Benny, pour un montant incluant les taxes de 60,310.73 \$ et que la soumission est conforme.

Adopté.

Poste budgétaire: 02-355-00-639

5.3. *ACHAT ÉQUIPEMENT – VOIRIE MUNICIPALE*

## **14-04-126**

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 5.3.1 ACHAT DE REMORQUE BASCULANTE

**ATTENDU QUE** le Conseil entend bonifier l'équipement de travail pour le service de la voirie ;

**ATTENDU QUE** pour le transport de matériel, la Municipalité entend s'équiper d'une remorque basculante ;

**ATTENDU QUE** des vérifications ont été effectuées auprès de plusieurs fournisseurs ;

<u>Fournisseurs :</u>	<u>Montant (taxes incluses) :</u>
Remorque MC	7,497.17 \$
Remorque Attaches Châteauguay	11,836.28 \$

Il est :

Proposé par Claude Lussier;  
Appuyé par Johanna Fehlmann;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil accepte la demande de de Remorque MC au montant de 7,497.17 \$.

Poste budgétaire: 02-355-00-639

## **14-04-127**

### 5.4. DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – DÉPLACEMENT DE LAMPADAIRE – ENLEVER LAMPADAIRE

Considérant que le Conseil municipal veut maximiser la sécurité des utilisateurs du réseau routier;

Considérant que l'intersection du 1<sup>er</sup> rang et de la route 137 doit-être mieux éclairée, et qu'il y a lieu de déplacer le luminaire du poteau placé à l'intersection du 1<sup>er</sup> rang Ouest et de la route 137, sur le poteau localisé à l'intersection du 1<sup>er</sup> rang Est et de la route 137;

Considérant qu'il faut enlever le lampadaire du poteau localisé à l'intersection du 6<sup>e</sup> rang et de la route 137;

Il est :

Proposé par Jacqueline Lussier Meunier;  
Appuyé par Johanna Fehlmann;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

De demander à Hydro Québec d'effectuer les travaux tel que stipulé aux deux (2) endroits indiqués.

## **14-04-128**

### 5.5. DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC – INTERVENTION TERRAIN – DCL-21508871

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton entend procéder au projet de déplacement des poteaux rue Rose-Marie et rue Ménard;

**ATTENDU QUE** le projet consiste au déplacement de trente-deux (32) poteaux vers la bordure des emprises des rues Rose-Marie et Ménard;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**ATTENDU QUE** le déplacement de poteaux s'effectuera sur l'emprise municipale;

**ATTENDU QUE** le projet de déplacement doit s'effectuer pour l'année 2015;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal accepte l'évaluation déposée le 3 février 2014 par le technicien, chef du groupe Projets électrique, M. Charles Rousseau;

Il est :

Proposé par Claude Lussier;  
Appuyé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil municipal accepte les termes et conditions de l'évaluation sommaire citée en référence au dossier DCL-21508871 et s'engage à signer le formulaire d'acceptation et sommaire des coûts préliminaires.

## **6. URBANISME – ENVIRONNEMENT – HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### 6.1. *LÉGISLATION, RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION*

#### **14-04-129**

6.1.2 Règlement 527-2014 – Abolition du règlement 491-2011 et de ses amendements. Règlement concernant le système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet pour desservir une résidence isolée;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal prend acte pour l'abolition du règlement 491-2011;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 10 mars 2014;

Considérant qu'une copie du règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est :

Proposé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Appuyé par Richard Pigeon;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil adopte le règlement 527-2014, visant l'abolition sur son territoire du système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet pour desservir les résidences unifamiliales isolées.

#### **14-04-130**

6.1.3 Règlement 528-2014, Obligation d'entretien par les propriétaires du système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet pour desservir une résidence isolée;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité a aboli son règlement 491-2011 pour le remplacer par le règlement 527-2014;

**ATTENDU QUE** par l'abandon de son règlement, il y a lieu d'obliger les propriétaires à faire l'entretien dudit système;

**ATTENDU QUE** le règlement exigera aux propriétaires la responsabilité de produire à la Municipalité, une preuve d'entretien;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 10 mars 2014;

Considérant qu'une copie du règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est :

Proposé par Claude Lussier;  
Appuyé par Jacqueline Lussier Meunier;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil adopte le règlement 528-2014, visant l'obligation d'entretien par les propriétaires du système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet pour desservir une résidence isolée;

## **14-04-131**

6.1.4 Règlement 526-2014, modifiant le règlement 506-2012 et ses amendements concernant l'article 8;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire procéder à un amendement du règlement 506-2012 constituant un comité consultatif d'urbanisme et son fonctionnement;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 10 mars 2014;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est :

Proposé par Richard Pigeon;  
Appuyé par Jacqueline Lussier Meunier;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil adopte le règlement 526-2014, visant l'affichage public pour les postes à combler pour le comité consultatif d'urbanisme;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## 6.2. PROCÈS-VERBAUX DU CCU

Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme des séances du 25 mars 2014 et du 7 avril 2014.

Le directeur général par intérim dépose devant les membres du Conseil, les procès-verbaux de la réunion du 25 mars et du 7 avril 2014.

### **14-04-132**

#### **DEMANDE PIIA (3) – 64, RUE DES SAULES – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC GARAGE ATTACHÉ**

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée avec garage, sise au 64, rue des Saules est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 14-03-012 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;  
Appuyé par Richard Pigeon;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil autorise conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Nicolas Corriveau de construire une résidence unifamiliale isolée, avec garage attaché, sise au 64, rue des Saules.

### **14-04-133**

#### **DEMANDE PIIA (2) – 141 ROUTE 137 SUD, CHANGEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR**

**CONSIDÉRANT** que le projet de changement du revêtement extérieur de la résidence, sise au 141, route 137 Sud est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 14-03-017 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;  
Appuyé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Que, le Conseil autorise conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de rénover à Jacques Désilets afin de changer le revêtement extérieur de la résidence, sise au 141, route 137 Sud.

**14-04-134**

## **DEMANDE PIIA(3) – 107 RUE OSTIGUY, CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE**

---

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée, sise au 107, rue Ostiguy est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 14-03-014 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Il est :

Proposé par Richard Pigeon;  
Appuyé par Jacqueline Lussier Meunier;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que, le Conseil autorise conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Jean-François Corriveau afin de construire une résidence unifamiliale isolée, sise au 107, rue Ostiguy.

**14-04-135**

## **DÉROGATION MINEURE – LOT 5 307 325 – RUE BOULAIS – ZONE RE-9**

---

Conformément à la loi sur les ententes pécuniaires et à mon Code d'éthique et de déontologie, je dois divulguer que je pourrais être en conflit d'intérêts sur le point suivant à l'ordre du jour, car cette décision implique le développement des terrains qui appartiennent à ma conjointe.

Après divulgation, le conseiller Claude Lussier a quitté la salle du conseil.

Monsieur le maire, Paul Sarrazin, explique l'objet de la demande;

**ATTENDU QUE** la demande pour l'implantation d'un éventuel bâtiment principal sur le lot 5 307 325 doit être de 23 mètres maximum;

**ATTENDU QUE** la topographie du terrain devient un obstacle à la construction du bâtiment principal et de l'aménagement pour l'installation septique et du puits;

**ATTENDU QUE** l'ensemble de ces éléments ajoute à la difficulté pour l'accomplissement de la construction du bâtiment sur le lot 5 307 325;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 14-04-020 recommande la demande de dérogation mineure pour le bâtiment

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

principal à implanter sur le lot 5 307 325;

Il est :

Proposé par Richard Pigeon;  
Appuyé par Johanna Fehlmann;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (5-0);

Que, le Conseil municipal appuie la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde une dérogation pour l'implantation d'un éventuel bâtiment à une distance de 34,53 mètres de la ligne avant au lieu du maximum autorisé de 23 mètres pour la zone RE-9.

Le conseiller Claude Lussier réintègre la salle du conseil.

## 6.3. *DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (C.P.T.A.Q.)*

### **14-04-136**

6.3.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Madame Johanne Couture cadastre 3 557 055 – Demande construction d'une résidence unifamiliale isolée

**ATTENDU QU'UNE** demande a été déposée pour la construction d'une résidence isolée sur le lot 3 557 055;

**ATTENDU QUE** le lot visé est entouré par des lots construits et utilisés pour des usages résidentiels;

**ATTENDU QUE** le lot 3 557 055 est un lot distinct et a le privilège de droit acquis au niveau de la superficie du terrain;

**ATTENDU QUE** le lot visé est entouré par des résidences unifamiliales isolées, par du boisé et des espaces en culture;

**ATTENDU QUE** le l'ajout d'une résidence unifamiliale n'entrave aucunement à l'espace agricole;

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;  
Appuyé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil supporte la demande pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

Adopté.

## 6.4. *DÉPÔT DES RAPPORTS DU NOMBRE DE PERMIS ET DES VALEURS DE CONSTRUCTION POUR L'ANNÉE 2013*

## **7. SERVICE COMMUNAUTAIRE / CULTURE / LOISIRS / COMMUNICATION / AMI-BUS**

---

### **14-04-137**

7.1. *TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES À MOBILITÉ  
RÉDUITE AMI-BUS*

**ATTENDU QUE** le service de transport adapté des personnes à mobilité

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

réduite est une priorité pour desservir la population de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** l'achalandage pour ce service est de plus en plus important;

**ATTENDU QUE** pour maintenir un service adéquat et compte tenu du gel de la contribution de base du Ministère des Transports, les municipalités se doivent d'augmenter leur contribution;

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;  
Appuyé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil accorde un montant additionnel de 707,42 \$ pour l'année 2013 et que pour atteindre le 30% des dépenses de service, la contribution pour l'année 2014 sera de 7,207.55 \$.

Que le Conseil autorise le maire M. Paul Sarrazin et le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité, l'Entente pour le transport adapté des personnes handicapées pour l'année 2014.

## **14-04-138**

### 7.2. *RAPPORT DE DÉLÉGATION*

Il est :

Proposé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Appuyé par Johanna Fehlmann;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil municipal accepte les rapports d'états des coûts pour la fête des neiges de 683,09 \$, les états de compte de la semaine de relâche de 734,56 \$, les états de compte du camp de jour de 1,840.69 \$ et du comité jeunesse de 105,58 \$.

Adopté

## **14-04-139**

### 7.3. *AUTORISATION DE DÉPLACEMENT ET PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ « JEUNES EN LOISIRS »*

Il est :

Proposé par Claude Lussier;  
Appuyé par Sylvain Roy;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil municipal autorise la conseillère, madame Johanna Fehlmann, à assister à la rencontre des Jeunes en loisirs qui sera tenue le 1<sup>er</sup> mai 2014. Le coût de participation est de 45,00 \$ par personne, plus les taxes applicables;

Que le Conseil municipal autorise les frais de déplacement

Poste budgétaire: 02-701-90-310 et 02-701-90-312

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## **14-04-140**

### 7.4. *AUTORISATION DE DÉPLACEMENT ET PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR CARREFOUR ACTION MUNICIPAL*

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;  
Appuyé par Richard Pigeon;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil municipal autorise la conseillère madame Jacqueline Lussier Meunier et madame Sonia Martel responsable à la vie communautaire, à assister à la rencontre Carrefour action municipal qui sera tenue les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2014. Le coût de participation est de 275,50 \$ par personne, plus les taxes applicables;

Que le Conseil municipal autorise les frais de déplacement

Poste budgétaire: 02-701-90-310 et 02-701-90-312

## **14-04-141**

### 7.5. *DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE*

**ATTENDU QUE** la Municipalité entend déployer ses activités lors de la St-Jean-Baptiste;

**ATTENDU QUE** lors de cette activité, il se tiendra une course de boîtes à savon sur une partie de la rue Principale;

**ATTENDU QUE** la section demandée pour la fermeture de la rue Principale est située entre le 345 rue Principale et le 259 rue Principale du parc des Générations;

**ATTENDU QUE** la fermeture est demandée pour le 21 juin 2014 pour une période n'excédant pas (3) trois heures;

**ATTENDU QUE** pour cette période, la circulation sera déviée vers la route Lanctôt et le 1<sup>er</sup> rang Est;

**ATTENDU QUE** cette activité sera sous la responsabilité de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** des enseignes routières seront installées pour avertir les utilisateurs de la déviation pour la période de la fermeture de la rue Principale;

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;  
Appuyé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil municipal spécifie que le support du MTQ est important pour la réalisation de cette activité sur son territoire.

## **14-04-142**

### 7.6. *IDENTITÉ ET ENVIRONNEMENT GRAPHIQUE*

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut créer une identité et un nouvel environnement graphique;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal veut mettre en valeur le dynamisme de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le Conseil veut créer un lieu d'appartenance à la communauté plus soutenu;

**ATTENDU QUE** le Conseil vise par sa mission à mieux communiquer avec la collectivité;

**ATTENDU QUE** le comité responsable pour la mise en œuvre de cette mission étant composé par :

- M. Paul Sarrazin, maire
- Mme Johanna Fehlmann, conseillère
- Mme Maryline Rodrigue-Trudel, conseillère
- Mme Sonia Martel, responsable à la vie communautaire;

**ATTENDU QUE** des appels d'offres sur invitation avaient été demandés à quatre (4) firmes de communication :

- |                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| • Gauthier communication | 32,755 \$ + taxes |
| • Esprits libres         | 24,780 \$ + taxes |
| • Oui marketing          | 18,975 \$ + taxes |
| • Lubie                  | 21,120 \$ + taxes |

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;  
Appuyé par Maryline Rodrigue-Trudel;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que le Conseil municipal, accepte la soumission de la firme Lubie, et que la soumission est conforme.

## **8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INDUSTRIEL**

---

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**Q. Qu'est-ce qui arrive avec le paiement du loyer de la Caisse, compte tenu des diminutions des heures d'ouverture?**

**Le maire répond : La Caisse est engagée à payer le loyer tel que signé par le contrat.**

**Q. Quel est l'échelle salariale pour les deux postes à la direction?**

**Le maire répond : Pour le poste de directrice générale et secrétaire trésorière : 70,000 \$ et pour le poste de directrice de l'urbanisme et des travaux publics : 57,000 \$.**

**Q. Concernant la fermeture de la rue Principale, pour l'activité de boîtes à savon ?**

**Le maire répond : Que l'activité serait tenue entre l'église et le Parc des Générations.**

**Q. Un citoyen demande que la Municipalité vérifie auprès de la CPTAQ, afin de s'assurer que lors des travaux de creusage des**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

**fosses, que le matériel qui pourrait être mis sur les terrains privés, suite à la demande des propriétaires, que cela ne contrevienne pas à la loi sur la Protection du territoire Agricole du Québec?**

**Le maire répond : Il prend note de cette remarque.**

**Q. La remorque qui doit être achetée pour les travaux publics, sera attachée à quel véhicule?**

**Le maire répond : Qu'éventuellement il y aurait un nouveau camion (pick up), pour l'instant la remorque sera attachée au présent véhicule de la voirie.**

**Q. Un citoyen demande ce qui arrive avec le dossier de Pacte rural pour la camionnette?**

**Le maire répond : Que le dossier va se poursuivre au CLD afin de savoir si l'argent est toujours disponible.**

**Q. À quoi va servir le règlement pour le fond de réserve des cours d'eau?**

**Le maire répond : Que ce règlement a pour objectif de répondre à des situations particulières lors d'interventions pour les cours d'eau.**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;  
Appuyé par Jacqueline Lussier Meunier;  
Et unanimement résolu par voix exprimées; (6-0);

Que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h20.

---

*Jean Bourret, B.sc*  
Directeur général par intérim

---

*Paul Sarrazin*  
Maire